

## Recherches sociographiques



# L'amour de la langue et les langues de l'amour

Jean Lafontant et Martin Thibault

Volume 41, numéro 3, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057393ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057393ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lafontant, J. & Thibault, M. (2000). L'amour de la langue et les langues de l'amour. *Recherches sociographiques*, 41(3), 479–507.  
<https://doi.org/10.7202/057393ar>

Résumé de l'article

Cette étude sur les pratiques linguistiques des jeunes franco-manitobains, leur sentiment d'appartenance à la communauté française, leurs affiliations culturelles subjectives et les effets de ces facteurs en ce qui a trait au choix du partenaire affectif et, éventuellement, du futur conjoint suggère que l'assimilation linguistique observée au Manitoba n'est pas seulement le résultat d'une augmentation de l'exogamie. Outre, bien entendu, les contraintes structurelles multiples, parmi lesquelles il faut compter le nombre, la densité des francophones ainsi que l'étendue et l'influence relative de leur réseau institutionnel, l'assimilation serait la conséquence d'un phénomène plus large: la modernisation des communautés canadiennes françaises, leur acculturation aux valeurs par lesquelles la société canadienne se caractérise elle-même, telles que les libertés et droits individuels, l'égalité des chances. Or, l'adoption des valeurs de la modernité tend à miner la substance sinon la valorisation idéologique des traditions, le maintien de *communautés* homogènes et endogames, malgré la politique officielle canadienne de reconnaissance et de promotion des minorités de langue officielle et autres groupes culturels.

## L'AMOUR DE LA LANGUE ET LES LANGUES DE L'AMOUR

Jean LAFONTANT  
Thibault MARTIN

Cette étude sur les pratiques linguistiques des jeunes franco-manitobains, leur sentiment d'appartenance à la communauté française, leurs affiliations culturelles subjectives et les effets de ces facteurs en ce qui a trait au choix du partenaire affectif et, éventuellement, du futur conjoint suggère que l'assimilation linguistique observée au Manitoba n'est pas seulement le résultat d'une augmentation de l'exogamie. Outre, bien entendu, les contraintes structurelles multiples, parmi lesquelles il faut compter le nombre, la densité des francophones ainsi que l'étendue et l'influence relative de leur réseau institutionnel, l'assimilation serait la conséquence d'un phénomène plus large : la modernisation des communautés canadiennes françaises, leur acculturation aux valeurs par lesquelles la société canadienne se caractérise elle-même, telles que les libertés et droits individuels, l'égalité des chances. Or, l'adoption des valeurs de la modernité tend à miner la substance sinon la valorisation idéologique des traditions, le maintien de *communautés* homogènes et endogames, malgré la politique officielle canadienne de reconnaissance et de promotion des minorités de langue officielle et autres groupes culturels.

Une des caractéristiques de l'actuelle francophonie de l'Ouest canadien est la pluralité des modèles linguistiques familiaux, conséquence directe de la multiplication récente des mariages dits « exogames » ou « mixtes ». Les familles franco-manitobaines composées de deux parents francophones ne sont plus la règle générale et les familles mixtes, en ce qui a trait à la langue, sont de plus en plus nombreuses (BERNARD, 1998). La pratique linguistique au sein de ces familles est aussi variée que les modèles familiaux eux-mêmes. Dans certaines familles on parle uniquement le français, dans d'autres les échanges se font dans les deux langues, celle

momentanément choisie pouvant d'ailleurs différer selon le type d'activité pratiquée ou d'interlocuteurs en présence, tandis que dans d'autres la langue la plus fréquente de communication est l'anglais. L'usage de la langue varie aussi en fonction de l'âge des individus et de l'interlocuteur familial (BERNARD, 1991 ; LAFONTANT, 1999). Les enfants de ces différents foyers sont considérés comme des « francophones », au même titre que ceux des foyers endogames. Derrière cette dénomination de francophone se cache donc un ensemble varié d'expériences de la langue française. Toutefois, celle-ci sert de dénominateur commun à de nombreux individus qui se reconnaissent en elle. Les jeunes que nous avons interrogés, lors de notre étude, en font partie, bien que la plupart d'entre eux estiment que leur identité ne saurait être réduite à cette seule caractéristique (LAFONTANT et MARTIN, 1999). Dans cet article, nous nous interrogeons, non pas sur les multiples aspects de cette francophonie chez les jeunes Manitobains de langue française, mais plutôt sur les motifs déclarés du choix du partenaire amoureux et sur celui du (futur) conjoint. Conséquemment, nous examinons les motifs de l'exogamie responsable de cette multiplication des modèles familiaux, exogamie que plusieurs associent au déclin de la population francophone dans l'Ouest (CASTONGUAY, 1993).

Notre réflexion sur l'exogamie fait suite à une recherche effectuée en 1998 auprès de jeunes Franco-Manitobains et qui portait sur la question de la définition culturelle de soi en rapport avec les pratiques linguistiques, notamment celles développées dans le cadre de relations interpersonnelles avec la famille directe, les pairs plus ou moins intimes ainsi que les partenaires affectifs. L'exogamie est un phénomène complexe. La progression des pratiques exogamiques en milieu francophone minoritaire ne sera pas notre propos. Toutefois, nous nous intéresserons à l'assertion qui veut qu'il y ait un lien de cause à effet entre la progression de l'exogamie et l'anglicisation des francophones. Il s'agit là d'une équation que plusieurs auteurs ont déjà nuancée (BERNARD, 1998 ; LANDRY et ALLARD, 1997 ; HELLER et LÉVY, 1992 ; CARDINAL, LAPOINTE et THÉRIAULT, 1994 et 1988) et que nous reconsidérerons à partir de l'hypothèse suivante : la progression des mariages mixtes et l'anglicisation des francophones ne sont pas des phénomènes dépendant uniquement l'un de l'autre, ils sont en premier lieu des conséquences d'un processus plus général, à savoir l'intégration par les francophones d'un ensemble de valeurs caractéristiques de la modernité.

### 1. *Cadre théorique*

Les mariages mixtes entre francophones et anglophones, longtemps limités par les convictions religieuses des Canadiens français, sont aujourd'hui devenus une des caractéristiques des communautés francophones minoritaires (BERNARD, 1998, p. 87). Déjà dans les années 1970, près de la moitié des jeunes adultes de langue maternelle française, en Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, vivaient avec un partenaire qui n'était pas de langue maternelle française (CASTONGUAY,

1979). En 1981, les jeunes Franco-Manitobains franchissaient eux aussi ce seuil (CASTONGUAY, 1993, p. 149). LACHAPELLE (1994) estime que le taux d'exogamie des francophones est inversement proportionnel à leur poids démographique dans une région donnée et que cette relation devient exponentielle quand la proportion de francophones tombe en dessous de 10 %, ce qui est le cas dans toutes les provinces de l'Ouest. Les études, notamment celles fondées sur les données statistiques (BERNARD, 1998, 1990 ; CASTONGUAY, 1998, 1994, 1993, 1983 ; DALLAIRE et LACHAPELLE, 1990), font de l'exogamie un facteur important dans le processus d'assimilation linguistique (BERNARD, 1990a, p. 23).

À cet égard, les chiffres semblent peu équivoques. En effet, dans certaines provinces de l'Ouest le taux d'anglicisation des enfants de couples exogames dépasse les 90 % (LANDRY et ALLARD, 1997, p. 564). Du point de vue de ceux qui militent pour la survie d'un fait français hors Québec, cette réalité peut sembler inquiétante. La généralisation du phénomène est telle qu'on assiste à l'apparition d'un nouveau modèle d'organisation familiale (BERNARD, 1998, p. 119) : la famille bilingue. En effet, plus de la moitié des enfants issus de foyers exogames se définissent comme bilingues (*idem*, p. 123) et selon HELLER et LÉVY (1992) les parents de foyers mixtes s'appliquent à ce que leurs enfants le deviennent. Ils voient dans cette pratique une stratégie visant à éviter l'assimilation, tout en donnant à leurs enfants un atout important pour une meilleure réussite sociale. Cette montée de la famille bilingue détermine en grande partie la structure des communautés francophones minoritaires et coïncide avec un repli du français comme langue maternelle et comme langue d'usage dans les foyers. Ce phénomène est qualifié par plusieurs auteurs de « bilinguisme soustractif » (BERNARD, 1990b), c'est-à-dire que l'acquisition d'une deuxième langue (l'anglais) se fait au détriment de la langue maternelle qui cesse d'être la principale langue d'usage. Le français se trouve ainsi relégué au statut de langue seconde (BERNARD, 1998) utile surtout pour l'obtention de meilleurs emplois.

Malgré l'importance des études quantitatives qui associent exogamie et anglicisation, certains auteurs (CARDINAL, LAPOINTE et THÉRIAULT, 1988 et 1994, ainsi que BERNARD, 1998) font remarquer qu'il n'y a pas de rapport de cause à effet entre exogamie et anglicisation, bien que ces deux processus demeurent, admettent-ils, dépendants l'un de l'autre. En effet, l'anglicisation des individus n'est pas nécessairement la conséquence directe de l'exogamie, car l'anglicisation des individus précède souvent le mariage exogame<sup>1</sup>. L'anglicisation peut donc être vue d'après BERNARD (1998, p. 107-115) non pas comme la conséquence de l'exogamie mais comme un des facteurs la favorisant. LANDRY et ALLARD (1997) soutiennent dans le même sens que « ce n'est pas l'exogamie en soi qui constitue le facteur assimilateur,

---

1. Comme BERNARD (1998) le démontre, ceci ne vaut, bien sûr, que dans le cas des francophones en milieu minoritaire. La dynamique linguistique des couples mixtes au Québec et dans les régions majoritairement francophone du Nouveau-Brunswick est différente.

mais la dynamique familiale et le vécu scolaire [...] C'est dire que ce sont les conditions reliées à l'exogamie, et non l'exogamie comme telle, qui seraient à l'origine des effets assimilateurs généralement observés » (LANDRY et ALLARD, 1997, p. 586). La « dynamique familioscolaire », selon l'expression des auteurs, apparaît le facteur déterminant dans la transmission de la langue, à telle enseigne que, dans les foyers exogames à haut degré de *francité familioscolaire*, le développement de la langue française serait comparable à celui des enfants issus de milieux endogames à degré de francité équivalent. Un constat que corroborent HELLER et LÉVY (1992) pour qui « mixed marriages do not inevitably have to lead to assimilation to English, either on the part of the wife or on the part of the children » (HELLER et LÉVY, 1992, p. 39). Dans une perspective semblable, LANDRY (1995) ainsi que LANDRY et ALLARD (1991 et 1997) suggèrent que le bilinguisme peut être « additif » : dans certaines circonstances, l'apprentissage d'une deuxième langue ne menace ni n'entrave l'apprentissage de la langue maternelle (LANDRY et ALLARD, 1997, p. 567), notamment lorsque le milieu familial et le milieu scolaire favorisent conjointement l'utilisation de la langue minoritaire (LANDRY et ALLARD, 1997, p. 568 et Association canadienne-française de l'Ontario, 2000, p. 40). Certes, cela ne signifie pas qu'il ne faut plus considérer l'exogamie comme un processus défavorable à la transmission de la langue française, mais qu'il faut peut-être reconsidérer la nature du lien entre exogamie et transfert linguistique. En effet, l'exogamie est sans doute moins la cause directe de l'assimilation linguistique des francophones que la conséquence d'un processus plus général d'acculturation des communautés canadiennes-françaises, laquelle serait à la fois la cause de l'anglicisation des francophones et de l'institutionnalisation de l'exogamie. Pareille hypothèse a été proposée par CARDINAL, LAPOINTE et THÉRIAULT (1988 et 1994). Nous allons nous en inspirer.

Depuis CARISSE (1966 et 1969) et malgré l'abondante littérature sur l'exogamie, personne, d'après HELLER et LÉVY (1992), ne se serait véritablement intéressé à l'analyse des comportements individuels dans le contexte du mariage exogame. Pourtant, comme l'étude de HELLER et LÉVY (1992) l'atteste, l'analyse de ces comportements permet de mieux comprendre la trame du processus de changement social en cours dans les « communautés » francophones minoritaires. En effet, les études basées sur l'analyse des tendances statistiques admettent, implicitement ou explicitement, que la progression de l'exogamie aurait été provoquée par l'effondrement de la communauté canadienne-française de façon concomitante avec l'abandon des valeurs traditionnelles et l'adoption de certaines idéologies politiques, notamment celles qui prônent le bilinguisme et le multiculturalisme (BERNARD, 1998). Toutefois, ces études ont souvent négligé de considérer ces processus dans leur dimension subjective. Partant de l'idée de l'intégration croissante des francophones à la société anglo-canadienne dominante comme hypothèse explicative maîtresse, nous croyons que l'analyse des attitudes des jeunes relativement au choix du conjoint peut contribuer à éclairer les phénomènes de transfert linguistique et d'assimilation.

TABLEAU 1A

*Étiquettes identitaires principales que les étudiants s'attribuent*

<i>Étiquette identitaire</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Franco-Manitobain	1	4	5
Canadien français	6	5	11
Canadien	5	3	8
Franco-Ontarien	1	-	1
Identité plurielle	-	2	2
Identité relative (à l'interlocuteur)	2	-	2
Refus d'adhérer à une identité collective	1	1	2
Total	16	15	31

TABLEAU 1B

*Comment les étudiants pensent que les autres les perçoivent*

<i>Étiquette identitaire</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Francophone	4	6	10
Franco-Manitobain	5	3	8
Canadien français	3	5	8
Identité relative (à l'interlocuteur)	2	-	2
Canadien	1	-	1
Ne sait pas ou ne répond pas	1	1	2
Total	16	15	31

## 2. *Quelques balises méthodologiques*

Les données auxquelles ce texte fait référence proviennent d'un sondage auprès d'un échantillon aléatoire stratifié de jeunes Manitobains (entre 17 et 18 ans d'âge), en classe terminale du cycle secondaire, dans six établissements majeurs de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) : le Collège Louis-Riel, le Collège Saint-Jean-Baptiste, le Collège régional Gabrielle-Roy, l'École Pointe-des-Chênes, l'École Saint-Joachim et l'Institut collégial Notre-Dame. Deux cent dix-sept finissants (en vue de la remise des diplômes de 1998) de ces établissements ont été soumis à un questionnaire (72 questions à choix fermés) portant sur leur pratique linguistique dans divers domaines et leur perception quant à leur identité culturelle.

Par la suite, un sous-échantillon stratifié de trente et un répondants au questionnaire a été choisi au hasard pour entrevues. Les questions posées au cours

de l'entrevue semi-dirigée visaient à clarifier les réponses quelque peu elliptiques au questionnaire. Vingt-neuf entrevues ont été conduites par un étudiant en troisième année de sociologie et deux entrevues par une professeure du Département de français au Collège universitaire de Saint-Boniface. Les entrevues, balisées par 14 questions clés, ont duré entre 20 et 40 minutes chacune. Elles ont été enregistrées sur magnétophone et, par la suite, transcrites. Le questionnaire et les entrevues ont été administrés en mai et juin 1998.

Les 14 questions clés portaient sur l'étiquette culturelle que le répondant choisissait pour se définir et le sens qu'il y accordait. D'autres questions l'invitaient à se situer et à réagir, comme dans une chambre à miroirs, par rapport au regard, croyait-il, que les autres (proches ou lointains) portaient sur lui. Nous avons également essayé de savoir jusqu'à quel point le jeune s'identifiait aux autres membres du groupe auquel il disait appartenir, bref la distance relative qu'il percevait entre ses pairs culturels et lui. Des questions supplémentaires essayaient de fixer les circonstances concrètes dans lesquelles le répondant avait pris conscience d'être, le cas échéant, un « X » ou un « Y » culturel. Enfin, arrivaient les questions suivantes : « Dans tes relations personnelles, intimes (tomber en amour, par exemple), quelles sont les caractéristiques que tu recherches chez l'autre personne ? » ; « Un jour, tu vas peut-être décider de vivre à long terme avec quelqu'un et, peut-être, décider d'avoir des enfants. Quelles sont les caractéristiques (sociales) que tu souhaites chez ce partenaire ? » ; « Si tu vivais avec un conjoint qui ne soit pas de la même origine que toi (et qui ne parle pas le français), quelle serait la réaction de tes amis ? de ta parenté ? ».

### 3. Résultats

Les tableaux 2a et 2c indiquent les caractéristiques que les jeunes estiment les plus importantes respectivement dans le choix du partenaire et du conjoint. Les traits personnels (gentillesse, qualités personnelles ou affinités avec le répondant) sont les plus souvent invoqués. Par ailleurs, sur les trente et un répondants, six (6) disent que la question linguistique est importante dans le choix du *partenaire* du moment, alors que huit (8) estiment qu'elle le sera quand viendra le temps de s'engager dans une union stable (choix du conjoint). Cependant l'analyse des discours indique que les répondants éprouvent quelque difficulté à établir des priorités strictes, notamment en ce qui concerne la langue du futur conjoint. En effet ceux qui ont indiqué que la langue était une caractéristique importante ont malgré tout précisé qu'il ne s'agissait pas là d'une condition *sine qua non*. De même, plusieurs parmi ceux qui ont souligné l'importance des qualités personnelles ont ajouté que la langue était aussi un élément qui pouvait entrer en ligne de compte.

*La langue dans le choix d'un partenaire amoureux*

Les tableaux 2a et 2c sont le produit d'une première lecture des réponses fournies par les jeunes à la question relative aux critères qui les influencent dans le choix de leur conjoint ou de leur partenaire. Cette lecture consistait à identifier au sein de chaque réponse le critère exerçant, selon le jeune, une influence prépondérante sur son choix. Une fois cette première lecture effectuée, nous avons relu les réponses en essayant de déterminer spécifiquement quelle place jouait la langue dans les choix individuels. Les tableaux 2b et 2d sont le résultat de cette seconde lecture et indiquent l'importance que les jeunes accordent spécifiquement au fait que leur partenaire ou leur futur conjoint parle le français.

Une seule (1) répondante estime indispensable que son partenaire soit francophone, comme elle l'indique ici :

Faut qu'il soit francophone... ça c'est très important (Entrevue N. 19).

Cinq (5) autres trouvent que cela est important et une (1) répondante veut que son partenaire respecte sa langue ou montre une certaine ouverture d'esprit envers le français, voire qu'il essaie de l'apprendre :

Chez l'autre personne (je recherche) l'intelligence [...] Je veux qu'il parle français (ou sinon) je [le] veux ouvert au français [...] Je ne vais pas choisir d'après (la langue) mais je préférerais s'il était déjà francophone (Entrevue N. 29).

Quatre (4) répondants considèrent comme un *bonus* le fait de pouvoir éventuellement rencontrer une personne francophone :

(Le fait qu'il parle français) c'est comme au bas de la liste. C'est juste comme un surplus [...] C'est comme un *bonus*. Je ne vais pas juger quelqu'un en fonction qu'il parle le français ou non (Entrevue N. 22).

Je suppose que j'aimerais m'impliquer avec une personne française [...] Je suppose que ce serait plus facile avec une fille française mais... Tu peux pas te limiter juste à ça. Si ça s'adonne, c'est bon. Si ça ne s'adonne pas, c'est bon aussi (Entrevue N. 26).

Enfin tous les autres (17 répondants sur 31), c'est-à-dire plus de la moitié de l'échantillon, ne prêtent aucune attention à la question de la langue :

Nothing to do with French (Entrevue N. 25).

Pour le français, c'est pas la première chose anyway... If it doesn't, it is not that important (Entrevue N. 21).

Un (1) répondant dit même se sentir plus à l'aise avec un partenaire qui ne serait pas seulement francophone mais parlerait aussi anglais, car il éprouve des difficultés à s'exprimer en français.

Ainsi, certains jeunes souhaitent que leur partenaire du moment soit francophone, car ils s'estiment attachés à cette langue. Néanmoins, il s'agit là d'un vœu qui n'a pas nécessairement d'incidence sur le comportement. En effet même les



jeunes qui manifestent le plus d'attachement au français admettent que la langue de la personne qui les intéresse ne saurait les empêcher d'entamer une relation avec elle :

Oui, je dirais que ce serait important pour moi [qu'il soit francophone] parce que c'est comme une grande partie de moi... Puis je suis plus confortable à m'exprimer en français, alors... Ce serait comme... Ça aiderait, I guess... Mais c'est pas comme un gros aspect, like... (Entrevue N. 23).

En somme, le français n'est pas indispensable pour que s'épanouisse l'amour. Un répondant pense même qu'il est préférable d'avoir une partenaire qui ne soit pas uniquement francophone :

Je pense que j'irais avec bilingue plus que Canadienne française. Parce que moi je suis plus ou moins bilingue [...] C'est plus frolic en anglais qu'en français, so... Je dirais qu'en français on aurait un hard time à se comprendre (Entrevue N. 10).

#### *La langue et le choix du futur conjoint*

En ce qui concerne le choix du futur conjoint, et à l'exception de la répondante qui estimait indispensable le fait que son partenaire amoureux soit francophone, les jeunes interrogés indiquent à nouveau qu'ils ne sont pas prêts à renoncer au compagnon ou à la compagne de leur vie pour des raisons linguistiques. Néanmoins, la majorité (23 sur 31) se disent préoccupés par la transmission de la langue à leurs enfants :

Comme avant [dans le choix du partenaire], le français serait un surplus, définitivement [...] Oui je pense que ça va m'affecter un peu plus parce que j'aimerais que mes enfants connaissent le français mieux... Comme, that's like a definite thing, je ne veux pas qu'ils sont anglophones... (Entrevue N. 22).

Les tableaux 2c et 2d indiquent bien cette préoccupation. Dans le processus de choix du conjoint, le nombre des jeunes qui privilégient les critères d'agréments extérieurs et les traits de personnalité diminue légèrement, alors qu'augmente le nombre de ceux qui placent les traits sociaux (appartenance à un groupe social, culturel, linguistique) au premier rang.

Cependant, la langue proprement dite prend un relief particulier dans le choix du conjoint (tableau 2d). En effet, alors que dans le choix du partenaire seulement sept (7) jeunes estiment que la langue constitue un critère important, voire primordial ou qu'il faudrait, à tout le moins, que le partenaire soit ouvert au français, dans le choix du futur conjoint, le chiffre grimpe à dix-sept (17). Pareillement, le nombre des jeunes qui, dans le choix d'un partenaire, n'accorde aucune importance à la langue est de dix-sept (17), alors que dans le choix d'un futur conjoint, il tombe à sept (7).

TABLEAU 2A

*Facteur\* jouant le rôle le plus important dans le choix du partenaire présent*

<i>Facteur</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Traits d'agréments extérieurs	3	-	3
Traits de personnalité	9	10	19
Traits sociaux (appartenance à un groupe social, linguistique, culturel...)	2	4	6
Ne sait pas, ne répond pas	2	1	3
Total	16	15	31

\* Il s'agit du facteur que le répondant a lui-même identifié comme pouvant être le plus important ou, s'il n'a pas précisé, c'est le premier facteur qu'il a évoqué.

TABLEAU 2B

*Importance de la langue dans le choix du partenaire*

<i>Importance de la langue</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Essentiel	-	1	1
Important	2	3	5
Le partenaire doit respecter le français	-	1	1
Peu important, <i>bonus</i>	2	2	4
Pas important	10	7	17
Ne veut pas un unilingue français	1	-	1
Ne sait pas, ne répond pas	1	1	2
Total	16	15	31

TABLEAU 2C

*Facteur\* susceptible de jouer le rôle le plus important dans le choix du futur conjoint*

<i>Facteur</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Traits d'agréments extérieurs	1	-	1
Traits de personnalité	7	10	17
Traits sociaux (appartenance à un groupe social, linguistique, culturel...)	4	4	8
Ne sait pas, ne répond pas	4	1	5
Total	16	15	31

\* Il s'agit du facteur que le répondant a lui-même identifié comme pouvant être le plus important ou, s'il n'a pas précisé, c'est le premier facteur qu'il a évoqué.

TABLEAU 2D

*Importance de la langue dans le choix du conjoint*

<i>Importance de la langue</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Essentiel	-	1	1
Important	7	4	11
Le partenaire doit respecter le français	2	3	5
Peu important, <i>bonus</i>	2	4	6
Pas important	4	3	7
Ne veut pas un unilingue français	-	-	-
Ne sait pas, ne répond pas	1	-	1
Total	16	15	31

En somme, les jeunes pensent que la question linguistique est plus importante lors du choix du conjoint que dans le cas du partenaire actuel. Cette position vient probablement de ce qu'ils associent la question de l'exogamie avec le problème de transmission de la langue française aux enfants :

Ce serait plus difficile s'il était anglophone parce que c'est pas mal important pour moi d'élever ma famille en français (Entrevue N. 23).

En effet, d'après leurs propres expériences ou d'après le discours circulant et qu'ils font leur, les jeunes pensent qu'il est plus difficile de transmettre le français dans un foyer où l'un des deux parents n'est pas francophone :

Si jamais tu vas te marier, then y faut que tu débattes, you know, s'ils vont aller à une école française ou anglaise, pis... Comme mes cousins, ma tante est française et mon oncle est anglais et la plupart de mes cousins sont anglais et ont marié des Anglais. Leurs enfants ont pas été à des écoles françaises. Parce que, I guess, l'anglais a pris le dessus ou quelque chose, like... (Entrevue N. 20).

En fait, cette question de la langue à transmettre aux enfants semble préoccuper les jeunes interrogés. Vingt-trois (23) étudiants sur les trente et un (31) de l'échantillon font référence à la difficulté de transmettre le français aux enfants, lorsque le conjoint n'est pas francophone.

Cela dit, tous ne pensent pas qu'un conjoint anglophone rende impossible la transmission du français, comme le suggèrent ces deux répondants :

Pour les enseigner à parler le français (aux enfants) ça serait plus facile si l'autre parlait le français aussi. But... ça se fait comme. J'ai des amis que c'est comme ça que leur famille a été élevée, alors [...] je sais que ça fonctionne (Entrevue N. 23).

Ça me dérange un peu que mon mari soit pas francophone mais je suis correcte avec ça. Parce que s'ils sont ouverts, je vais juste les apprendre à parler en français (Entrevue N. 29).

Bien que la majorité des répondants (17 sur 31) considèrent la connaissance du français comme un élément important dans le choix de leur futur conjoint, il n'existe pas de conviction absolue selon laquelle le mariage avec un non-francophone empêcherait la transmission du français ; c'est ainsi qu'une seule répondante considère nécessaire la connaissance du français par son futur conjoint.

*Comparaison des réponses des filles à celles des garçons*

Il existe une légère différence entre les réponses des garçons et celles des filles en ce qui concerne l'importance accordée à la langue. En effet, comme l'indiquent les tableaux 2b et 2d, les filles accordent plus d'importance que les garçons au fait que leur partenaire parle français. Cinq (5) filles considèrent très important ou important que leur partenaire parle le français ou au moins nécessaire qu'il respecte leur langue, alors que seulement deux (2) garçons expriment le même souhait. Par contre, lorsqu'il est question de mariage, les positions relatives se renversent. Cette fois, ce sont les garçons qui paraissent plus sensibles à la langue de la future conjointe. Neuf (9) garçons considèrent très important ou important que leur future conjointe parle le français ou au moins nécessaire qu'elle respecte leur langue, alors que huit (8) filles formulent le même souhait. Se pourrait-il que les garçons pensent que, dans un mariage mixte, il est plus difficile pour l'homme que pour la femme de transmettre sa langue ?

*Réactions anticipées des parents et des amis en cas de mariage exogame*

Après avoir interrogé les jeunes sur les éléments susceptibles d'influer sur leur choix d'un partenaire ou d'un futur conjoint, l'interviewer leur a demandé quelles seraient les réactions de leurs amis et de leur famille, dans l'éventualité où ce partenaire ou conjoint serait un non-francophone. Dans le cas des amis, l'attitude présumée est claire (tableau 3a). Trente (30) des trente et un (31) répondants pensent que leurs amis n'y prêteraient aucune attention car ils trouveraient cela normal. À l'exception de la personne qui n'a pas répondu à cette question, l'ensemble des jeunes interrogés pensent que leurs amis seraient d'accord avec leur choix. Cette unanimité se lit dans la formulation même de la réponse, laquelle commence souvent par les mêmes mots :

Je ne pense pas que ça ferait une grande différence...

Ou

They wouldn't really care...

Un répondant mentionne même que la seule chose qui pourrait surprendre ses amis, c'est qu'il épouse une francophone. Car, selon lui, les probabilités sont tellement plus grandes de rencontrer des anglophones que la surprise viendrait du fait de « réussir » à trouver l'âme sœur parmi les francophones.

Par contre, en ce qui concerne la réaction des parents, l'opinion des jeunes est davantage partagée (tableau 3b). D'un côté neuf (9) jeunes pensent que leurs parents seraient déçus ou un peu déçus, malgré le fait qu'ils ne désapprouveraient pas et ne s'objecteraient pas à leur choix :

Mon père, il serait un peu... pas content. Mais, c'est mon choix à faire éventuellement (Entrevue N. 4).

Je pense qu'ils aimeraient mieux que j'aille avec quelqu'un de français, but ça n'arrive pas toujours [...] Je pense qu'ils ne feraient pas une grande affaire avec ça (Entrevue N. 30).

Les parents ne feraient pas ouvertement de commentaires et garderaient plutôt leur déception pour eux, pensent près des deux tiers des répondants (19 sur 31) :

Je pense qu'ils préféreraient si c'était francophone, mais comme ils ne mettent pas de pression sur moi, it's not a big deal, tu sais (Entrevue N. 23).

Je ne pense pas qu'ils viendraient me parler à propos de ça. Je pense qu'ils seraient comme un peu déçus, mais je pense pas que ça affecterait comme rien. Ça leur dérangerait un peu, mais pas assez pour [...] causer tout un problème avec (Entrevue N. 22).

Mon frère depuis qu'il va à l'Université du Manitoba il est sorti avec trois filles anglophones. Et nous autres on ne s'en est pas fait. Nos parents ça ne semblait pas les déranger, alors... Si mon frère mariait une anglophone, ça dérangerait un peu mes parents, mais ils ne diraient rien (Entrevue N. 8).

Deux (2) répondants envisagent quelques problèmes de communication entre une éventuelle conjointe anglophone et la partie unilingue de leur famille. Ils ne croient pas pour autant que ces problèmes de communication auraient des conséquences ni que leur famille essaierait de les dissuader d'épouser une partenaire anglophone.

Enfin, une seule (1) jeune fille envisage d'emblée une réaction négative de la part de ses parents :

[Si je revenais à la maison avec un conjoint anglophone] mes parents en feraient une crise [...] Ils me diraient [quelque chose] comme : « Tu peux pas trouver quelqu'un dans ta propre communauté ? » (Entrevue N. 19).

Les propos de cette répondante sur la question du choix du conjoint, comme les autres propos qu'elle tient dans l'ensemble de l'entrevue, divergent souvent de ceux des autres répondants. En effet, elle adopte pour ainsi dire systématiquement des positions militantes en faveur de ce qu'elle appelle « la cause », c'est-à-dire la défense du français au Manitoba. *A contrario*, comme nous l'avons évoqué plus haut, la majorité des jeunes (19 sur 31) pensent que leurs parents ne s'objecteraient pas à ce qu'ils s'engagent dans une union mixte car, précisent-ils, dans leur famille la tolérance est de mise :

Mes parents sont tous ouverts, ça leur ferait pas de différence (Entrevue N. 29).

Je pense que mes parents sont vraiment tolérants. C'est pas une question et ça l'a jamais été. Je pense que c'est quelque chose auquel eux-mêmes ne vont pas penser pour deux secondes (Entrevue N. 18).

**TABLEAU 3A**

*Réaction, présumée ou déjà expérimentée, des amis face au choix du répondant d'avoir un conjoint appartenant à un autre groupe linguistique*

Réaction	Garçons	Filles	Total
Aucune réaction, trouveraient cela « normal »	15	15	30
Ne sait pas	1	-	1
Total	16	15	31

**TABLEAU 3B**

*Réaction présumée des parents face au choix du répondant d'avoir un conjoint appartenant à un autre groupe linguistique*

Réaction	Garçons	Filles	Total
Aucune réaction, trouveraient cela « normal »	9	10	19
Envisage quelques problèmes de communication	2	-	2
Les parents seraient un peu déçus	5	4	9
Parents très déçus ou désapprouveraient le choix	-	1	1
Total	16	15	31

*L'importance de la langue du partenaire et du conjoint, en fonction de l'étiquette culturelle dont les jeunes se réclament*

Les tableaux 4a, 4b, 4c et 4d comparent le discours des jeunes relativement aux caractéristiques qu'ils souhaitent chez leur partenaire ou conjoint, en fonction de deux variables, soit l'appartenance culturelle dont ils se réclament et celle, croient-ils, qu'autrui leur attribue. Il existe une forte concomitance entre le fait que les répondants se définissent – ou pensent qu'on les perçoit – comme Franco-Manitobains et le fait qu'ils accordent de l'importance ou beaucoup d'importance à la langue du conjoint. En effet, quatre (4) des cinq (5) répondants (tableau 4c) qui se déclarent Franco-Manitobains et cinq (5) des huit (8) (tableau 4d) répondants qui pensent qu'on les perçoit comme tels accordent de l'importance ou beaucoup d'importance au fait que leur futur conjoint soit de langue française. Dans tous les autres groupes

« identitaires »<sup>2</sup>, le nombre de répondants accordant de l'importance ou beaucoup d'importance au fait que leur futur conjoint parle le français est proportionnellement inférieur. Par exemple, seulement quatre (4) des onze (11) répondants se déclarant Canadiens français et un (1) des huit (8) répondants se déclarant Canadiens accordent de l'importance au fait que leur futur conjoint parle le français. Nous l'avons vu plus haut, les répondants attribuent moins d'importance à la langue de leur partenaire qu'à celle de leur futur conjoint. Néanmoins, il existe une relation comparable, bien qu'un peu moins forte, entre l'appartenance culturelle déclarée du répondant et l'importance relative qu'il attribue au fait que son ou sa partenaire parle le français (tableaux 4a et 4b). En effet ceux qui se perçoivent comme Franco-Manitobains sont encore ceux qui accordent le plus d'importance à la langue du partenaire. Trois (3) des répondants qui se disent Franco-Manitobains et deux parmi ceux qui pensent être perçus comme Franco-Manitobains accordent de l'importance à la langue de leur partenaire. C'est moins que dans le cas du mariage, mais proportionnellement supérieur à ce que pensent les répondants des autres groupes, comme l'indiquent les tableaux 4b et 4d.

Les répondants qui se déclarent Canadiens sont ceux qui semblent le moins préoccupés par la langue de leur partenaire ou de leur futur conjoint, tandis que ceux qui se considèrent Canadiens français le sont davantage que les Canadiens mais nettement moins que les Franco-Manitobains (tableaux 4a et 4c). Les répondants choisissent une étiquette identitaire d'abord pour des raisons de langue, notamment pour indiquer leur degré d'attachement à celle-ci (LAFONTANT, 1999).

#### *La réaction des parents*

La concomitance est tout aussi significative (tableaux 4e et 4f) entre, d'une part, la déclaration d'appartenance culturelle du répondant et la réaction de ses parents à l'annonce d'une union exogame. En pareil cas, les jeunes qui se disent ou se sentent perçus comme Franco-Manitobains sont proportionnellement les plus nombreux à redouter chez leurs parents une certaine déception, voire une franche désapprobation. En effet, quatre (4) des cinq (5) étudiants qui se déclarent Franco-Manitobains (tableau 4e) et quatre (4) des huit (8) répondants qui pensent être perçus comme des Franco-Manitobains (tableau 4f) anticipent une certaine déception. Tandis que la proportion des parents déçus est bien moindre dans les autres groupes identitaires : quatre (4) sur onze (11) chez les jeunes qui se déclarent Canadiens français et deux (2) sur huit (8) chez ceux qui se déclarent Canadiens (voir tableau 4e). Cette cohérence entre le choix déclaré d'appartenance culturelle des jeunes, l'importance qu'ils accordent à la langue de leur futur conjoint et

---

2. Ces autres groupes identitaires sont : Canadien français, Canadien, Moi-même (C'est-à-dire que le répondant évoque des caractéristiques se rapportant à sa personne, singulières) et Autre (catégorie résiduelle).

l'attitude présumée des parents face à un mariage exogame indique que les choix de ces jeunes sont probablement en partie influencés par leur milieu familial.

**TABLEAU 4A**

*Répondants trouvant très important ou important que leur partenaire parle français, en fonction de l'étiquette que chaque répondant se donne*

Étiquette	Nombre	Estiment le français important
Franco-Manitobain	5	3
Canadien français	11	2
Canadien	8	1
Autres	7	-

**TABLEAU 4B**

*Répondants trouvant très important ou important que leur partenaire parle français, en fonction de l'étiquette que chaque répondant pense qu'on lui attribue*

Étiquette	Nombre	Estiment le français important
Francophone	10	2
Franco-Manitobain	8	2
Canadien français	8	2
Autres	5	-

**TABLEAU 4C**

*Répondants trouvant très important ou important que leur futur conjoint parle français, en fonction de l'étiquette que chaque répondant se donne*

Étiquette	Nombre	Estiment le français important
Franco-Manitobain	5	4
Canadien français	11	4
Canadien	8	1
Autres	7	3



TABLEAU 4D

*Répondants trouvant très important ou important que leur futur conjoint parle français, en fonction de l'étiquette que chaque répondant pense qu'on lui attribue*

<i>Étiquette</i>	<i>Nombre</i>	<i>Estiment le français important</i>
Francophone	10	2
Franco-Manitobain	8	5
Canadien français	8	3
Autres	5	2

TABLEAU 4E

*Déception anticipée des parents face à une union exogame, en fonction de l'étiquette que chaque répondant se donne*

<i>Étiquette</i>	<i>Nombre</i>	<i>Déception ou opposition</i>
Franco-Manitobain	5	4
Canadien français	11	4
Canadien	8	2
Autres	7	-

TABLEAU 4F

*Déception anticipée des parents face à une union exogame, en fonction de l'étiquette que chaque répondant pense qu'on lui attribue*

<i>Étiquette</i>	<i>Nombre</i>	<i>Déception ou opposition</i>
Francophone	10	2
Franco-Manitobain	8	4
Canadien français	8	3
Autres	5	1

#### 4. Discussion

Nous venons de décrire les réponses fournies par les jeunes répondants au sujet du choix de leur partenaire ou futur conjoint eu égard à la capacité de celui-ci de parler le français. Nous avons décelé une certaine cohérence entre l'étiquette identitaire déclarée par les jeunes et l'importance relative que ceux-ci attribuent au fait que leur futur conjoint parle le français. Il apparaît donc que la question linguistique, rapportée à celle du choix du conjoint, intervient dans la construction

identitaire des jeunes. Cela dit, cette cohérence, bien qu'elle soit un indice du rapport intime qui lie, chez les jeunes Franco-Manitobains, l'appartenance culturelle déclarée à la question du français, ne révèle qu'un aspect de l'ensemble du processus de construction identitaire. Par exemple, elle n'indique pas pourquoi les jeunes se considèrent Canadiens plutôt que Franco-Manitobains ou vice versa. Elle ne dit pas non plus pourquoi tel étudiant accorde davantage d'importance à la langue de son partenaire. Pour répondre à cette dernière question nous allons tenter d'isoler certains facteurs pouvant expliquer les attitudes des jeunes, notamment en ce qui concerne la question de l'appartenance linguistique du conjoint. Dans cet objectif, nous allons d'abord nous intéresser à la relation entre l'attitude des familles à l'égard de l'exogamie linguistique et à l'importance que les jeunes semblent accorder à la langue de leur conjoint, ce qui nous conduira à nous questionner sur les valeurs transmises par la famille en rapport avec la question de l'exogamie. Ensuite, nous nous demanderons comment les normes et valeurs sociales ambiantes contribuent, elles aussi, à façonner l'image du futur conjoint. Pour cela nous allons, dans la perspective de notre hypothèse et à l'aide de textes sur le sujet, dégager, dans le corpus des réponses, les éléments permettant d'identifier les valeurs collectives qui contribuent à façonner les attitudes des jeunes au sujet de la ou des langues de l'amour.

#### *L'influence de la famille dans le choix du conjoint*

La concordance entre la déception anticipée de la famille concernant l'éventualité d'un mariage exogame et l'importance que le jeune accorde au fait que son futur conjoint parle le français n'est claire que dans le cas des étudiants qui se déclarent ou se sentent perçus comme des Franco-Manitobains. En d'autres termes, dans ce groupe, ce sont effectivement les mêmes répondants qui sont préoccupés par la langue de leur futur conjoint et qui anticipent une déception familiale. Tandis que dans les autres groupes identitaires, il y a, certes, un nombre égal d'étudiants qui anticipent une certaine déception familiale et qui attachent de l'importance à la langue du futur conjoint mais ce ne sont pas les mêmes. Ainsi, tel étudiant peut très bien n'accorder aucun intérêt à la langue de son conjoint alors qu'il pense que ses parents seraient probablement déçus s'il s'engageait dans une union exogame. À l'inverse, il y a des jeunes qui accordent de l'importance au français, alors qu'ils n'anticipent aucune déception familiale dans l'éventualité d'un mariage exogame. Il n'y a donc pas ici de corrélation. Dans le cas des jeunes Franco-Manitobains, il est possible de concevoir un rapport de type causal, puisque ce sont les mêmes individus qui, d'une part, manifestent un net intérêt à ce que leur futur conjoint parle le français et, d'autre part, anticipent une déception familiale dans l'éventualité d'un mariage exogame. L'hypothèse d'un rapport causal semble corroborée par les propos des jeunes qui se déclarent Franco-Manitobains : ils disent ressentir une

certaine pression de la part de leur entourage, concernant le choix de leur futur conjoint.

Ceci est particulièrement vrai pour quatre (4) jeunes de ce groupe, lesquels indiquent que leur famille essaie d'influer sur leur choix :

Ben... ma mère m'a dit qu'elle préférerait avoir quelqu'un de français (Entrevue N. 20).

Cette influence ne provient pas uniquement de la famille immédiate ; elle émane aussi de la famille étendue, comme l'indique encore une jeune fille :

C'est pas tellement mes parents que mes grands-parents et le reste de ma famille qui est tellement impliquée [...] surtout les oncles, les tantes qui sont tellement impliqués (Entrevue N. 19).

Ces répondants affirment aussi que l'importance de la langue du conjoint est surtout reliée à la question de la transmission du français à leurs enfants. Une préoccupation qu'ils font leur, mais qui est suscitée par les craintes de leurs parents :

Je pense qu'elle [ma mère] aimerait ça [que j'épouse un francophone]. Surtout, elle a peur que je ne vais pas enseigner... elle voit souvent les enfants qui n'ont pas leur français, même si les parents sont francophones. Elle a peur que je vais faire ça avec mes enfants, que je ne vais pas leur enseigner le français (Entrevue N. 20).

Deux précisions sont ici de mise. En premier lieu, tous les répondants qui se déclarent Franco-Manitobains n'attachent pas la même importance au fait que leur futur conjoint parle le français. Pour l'une d'entre eux, c'est une considération essentielle ; pour trois autres, c'est un élément important mais non déterminant ; quant au cinquième il lui suffit que son conjoint respecte la langue française. En deuxième lieu, les parents de ces jeunes n'exercent pas tous le même niveau de pression. En effet, la pression est explicite dans une seule famille ; dans les autres elle semble plus diluée. On ne peut donc pas conclure automatiquement que tous les jeunes qui se déclarent Franco-Manitobains (et c'est également le cas de ceux qui s'estiment perçus comme tels) auront tendance à se trouver un conjoint qui parle le français afin de satisfaire aux attentes de leur famille. Néanmoins, ceux qui, aujourd'hui, disent y attacher de l'importance ont davantage tendance à se recruter dans ce groupe et ils font ce choix en partie parce qu'ils ont intériorisé l'argument familial au sujet de la difficulté de transmettre le français à la future génération lorsque le conjoint n'est pas francophone.

Cela dit, on ne peut pas non plus déduire qu'un souhait exprimé *hic et nunc* (à l'âge de 17 ou 18 ans) pour un conjoint de langue française, se traduira plus tard en comportement, au moment du mariage. Par ailleurs, le futur conjoint risque de se recruter parmi les partenaires actuels. Or, les répondants qui affichent une préférence pour un conjoint francophone se montrent peu exigeants par rapport à la langue de leur partenaire actuel. Même la répondante qui se dit la plus préoccupée

par la langue de son partenaire admet que, si elle tombait en amour avec un anglophone, elle n'y renoncerait pas pour une question de langue :

J'essayerais de le changer de bord [...] de lui enseigner le français (Entrevue N. 19).

Les jeunes qui se déclarent Franco-Manitobains semblent donc partager avec leurs camarades la croyance générale que l'amour ne peut pas être le produit d'une décision rationnelle :

Hum, je pense que ça l'a un petit rôle, but je pense pas que c'est le plus grand à cause que tu peux pas décider de qui tu tombes en amour avec, so (Entrevue N. 12).

Ben je préférerais ça. But, then love, you know... (Entrevue N. 20).

En somme, les jeunes qui se déclarent Franco-Manitobains reçoivent et intériorisent une certaine influence familiale mais également celle de leurs pairs. Celle-ci se manifeste dans le fait que tous les jeunes interrogés partagent une définition romantique de l'amour et que tous (sauf celui qui n'a pas répondu à la question) sont convaincus qu'aucun de leurs amis n'accorderait de l'importance à la langue de leur futur partenaire (tableau 3a). L'amour se joue des langues, croient fermement l'ensemble des jeunes interrogés. Ainsi, l'observe également BERNARD (1994) :

Dans notre société, le mariage est fondé sur l'amour romantique qui s'accommode très mal de restrictions ethniques ou culturelles (BERNARD, 1994, p. 325-326).

Cette intériorisation du discours des jeunes sur l'amour relativise les conseils des parents. Aucun des répondants ne remettrait en cause un amour romantique, par suite d'admonitions de ses parents.

Malgré une certaine réticence affichée à l'égard de l'exogamie éventuelle de leurs enfants, les familles des jeunes qui se déclarent *Franco-Manitobains* ne semblent pas véritablement capables d'inculquer à leurs enfants plus que le souhait de tomber, par chance, en amour avec un ou une francophone. La situation dans les familles des autres répondants est encore moins ambiguë, car celles-ci constituent des milieux favorables aux unions mixtes. En effet, beaucoup de jeunes trouvent déjà dans leur famille un modèle exogamique, parce que leurs parents ou des membres de leur parenté étendue forment de pareils couples. D'ailleurs, l'argument du précédent historique, c'est-à-dire des unions exogames qui ont déjà eu lieu dans la parenté et de leur relative acceptation par les autres, constitue la première raison invoquée par les jeunes pour affirmer qu'ils ne s'attendent pas à ce que leurs parents réagissent négativement au choix d'un ou d'une partenaire en dehors de leur groupe ethnolinguistique :

Je pense pas qu'eux autres non plus (ses parents) ils couldn't care less (que ses amis). Parce que mes tantes et oncles sont aussi mariés à des anglophones puis ça leur fait vraiment pas trop de peine. As long as toi tu gardes ta langue maternelle, je suis certain que they wouldn't care (Entrevue N. 10).

Comme eux, ils peuvent comme... rien dire, parce qu'ils ont marié des anglophones (Entrevue N. 28).

Ma mère ? Je pense que dans son cas elle serait un peu déçue. Mais elle nous dit souvent : « J'ai toujours pensé que je marierais un bon Canadien français, puis elle dit : je vis avec ton père! » Alors elle, elle comprend (Entrevue N. 2).

Bref, les mariages mixtes sont perçus par ces répondants comme une situation banale et ne causant pas de drame :

C'est pas une famille [la sienne] qui croit tellement au français que they would like kick out their son of their family, s'il ne parlait plus français. Comme tu vois à la TV (Entrevue N. 20).

Néanmoins, pareille banalisation de l'exogamie semble, au dire des répondants, une réalité récente :

J'espère que mon père réagira pas comme sa mère à lui (rire). But, mon père ne veut pas être comme sa mère [...] So, je pense pas que ça va leur déranger vraiment (Entrevue N. 17).

D'ailleurs, plusieurs anticipent une certaine déception de la part de leurs grands-parents :

Ma grand-mère, ça, ça la dérangerait (Entrevue N. 8).

C'est juste la mère à mon père que ça va déranger (Entrevue N. 17).

Toutefois, les jeunes ont le sentiment que les barrières linguistiques sont définitivement tombées et que les mariages mixtes n'attirent plus l'attention. Du reste, comment en serait-il autrement, étant donné le petit bassin de la population francophone au Manitoba et le métissage linguistique déjà bien entamé ? C'est du moins ce que suggère une répondante :

La plupart des filles d'icitte sortent avec des gars qui sont anglais. La plupart des gars sortent avec des filles qui sont anglaises. Mais il y a aussi une couple de couples dans l'école qui sont tous les deux français, but ça n'a pas l'air que ça dérange personne que quelqu'un sort avec quelqu'un qui parle anglais [...] Je sais pas, à cause qu'on parle presque tous anglais, ou anglais et français mélangé (Entrevue N. 19).

Une perception que les études quantitatives semblent confirmer :

Les possibilités de trouver un conjoint de langue maternelle sont très limitées en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, à Terre-Neuve, dans les Territoires du Nord-Ouest et Yukon et dans plusieurs régions des autres provinces (BERNARD, 1990a, p. 22).

L'influence familiale ne s'exerce pas uniquement par une attitude réceptive vis-à-vis de l'exogamie, mais également parce que la famille et la culture ambiante transmettent un certain nombre de valeurs individualistes qui incitent davantage les jeunes à faire des choix pour eux-mêmes, et non pas en fonction d'intérêts collectifs :

Ma cousine a marié un anglophone. Ça fait aucune différence. Pour notre famille c'est pas une priorité. Je pense que c'est (la priorité) plutôt que t'aimes la personne avec qui tu choisis de vivre le restant de ta vie. Et que tu t'accordes comme personnalités (Entrevue N. 31).

Si le mariage avec une personne anglophone ou même le fait de vivre en anglais contribuent à assurer le bien-être personnel, pensent beaucoup de jeunes, alors, en toute logique, leurs parents devraient accepter leur choix. La poursuite du bonheur passe aussi par la quête de sa propre authenticité, une valeur qui est également inculquée aux enfants par les familles :

J'ai été élevé en français mais mes parents ils m'ont toujours stressé le point d'être moi-même avant tout (Entrevue N. 18).

Bien qu'il soit important de vivre en français, notamment dans l'objectif de sauvegarder son authenticité (les parents enseignent cette valeur à leurs enfants), il n'est toutefois pas question de sacrifier à l'intérêt collectif la réussite de la vie personnelle. Vivre en français est avant tout une question privée, d'identité personnelle, comme on peut le déduire des deux témoignages suivants :

Ça me concerne (la francophonie) mais je ne dirais pas que ça m'empêche de dormir, parce que, comme je l'ai déjà dit, je suis certain de qui je suis et la francophonie fait partie de mon identité. J'ai pas... J'ai peut-être un peu peur que nous perdions une partie de la francophonie mais moi je sais que je vais la garder moi-même... pour moi-même (Entrevue N. 18).

Il y en a qui ont peur de perdre le français mais, si tu veux le garder, tu peux toujours le garder pour toi (Entrevue N. 11).

Du reste, selon ces jeunes, un mariage exogame ne saurait les empêcher de transmettre, s'ils le veulent, leur langue à leurs propres enfants. C'est ce que BERNARD (1994, p. 326) observe et ce qu'indique une répondante issue d'un mariage mixte, laquelle tire de l'expérience de sa mère cette leçon :

Si je voudrais marier quelqu'un, ce serait un *bonus* s'il serait francophone. Je veux élever mes enfants en français et ce serait plus facile avec un mari francophone. Mais ma mère elle l'a fait sans un mari francophone, alors ce n'est pas nécessaire (Entrevue N. 2).

En somme, pour la plupart des jeunes interrogés le français est devenu une affaire privée et une question de choix personnel. Les jeunes semblent tirer de leur histoire familiale la conclusion suivante : ceux qui veulent garder leur langue le peuvent ; ceux qui l'oublient ou ne la transmettent pas sont responsables de leur choix.

Cela recoupe l'une des conclusions de l'étude de BEAUDREAU et FRÉNETTE (1994) sur les stratégies familiales des francophones de la Nouvelle-Angleterre. En effet, ceux-ci observent : « Au plan familial [...] un grand revirement a eu lieu depuis un siècle. Les stratégies visent désormais la promotion et l'épanouissement des individus, en particulier des enfants. On peut même affirmer que le destin de la famille est aujourd'hui largement subordonné à celui de ses membres, plutôt que

l'inverse » (BEAUDREAU et FRÉNETTE, 1994, p. 174). En somme, l'urbanisation des francophones (tant au Manitoba qu'en Nouvelle-Angleterre) et leur intégration à la modernité ont eu un effet important sur la famille canadienne-française rurale.

*L'exogamie, un choix en accord avec les valeurs de la société*

La famille est le premier foyer d'intégration des valeurs modernes, mais ce n'est pas le seul, comme le constate Bernard :

Le néo-individualisme, hédoniste et psychologique, l'autonomie et la libre disposition de soi sont des valeurs qui imprègnent toutes les institutions : la famille, la politique, le sport... Ces nouvelles valeurs modales représentent l'aboutissement d'un processus de modernisation [...] (BERNARD, 1998, p. 178).

Une de ces nouvelles valeurs est le respect de la différence, lequel s'accompagne d'un désir d'ouverture à l'Autre et d'une volonté de reconnaissance des différences culturelles. Selon une idéologie populaire, ces valeurs fondent le multiculturalisme canadien. Les jeunes interrogés se disent très attachés au multiculturalisme, ce qu'ils expriment dans l'idée que toutes les cultures participant à la mosaïque canadienne se valent :

We are all human beings [...] J'aime à penser que... Je dirais que Français et Anglophones we are the same kinda guys. We are all people (Entrevue N. 28).

Ce sentiment se répercute sur la perception que les jeunes ont de leur propre groupe. Ils se voient comme une minorité parmi d'autres, une petite branche dans l'arbre canadien, selon l'expression même d'une répondante :

On a tous quelque chose de différent [...] Il y en a qui connaissent l'espagnol, l'ukrainien, l'allemand, le chinois et d'autres langues encore. Parfois certains font des histoires, comme les Franco-Manitobains qui doivent toujours aller à des affaires de Franco-Manitobains et bla bla bla... tu ne vois pas les autres cultures se battre comme ça. Ils font leurs affaires et puis c'est tout (Entrevue N. 6).

L'attachement au multiculturalisme et la réduction que les jeunes opèrent du statut de « peuple fondateur » de leur propre groupe à celui de minorité parmi d'autres ont une répercussion sur leur attitude à l'égard de l'appartenance culturelle ou linguistique de leur partenaire ou futur conjoint. C'est ce qu'affirme BERNARD :

La société canadienne en valorisant le bilinguisme, le pluralisme et le multiculturalisme, favorise l'exogamie. En se présentant comme une société ouverte, elle veut faire tomber, dans la mesure du possible, les barrières entre les groupes culturels et ainsi affaiblir les frontières ethniques susceptibles de créer des enclaves qui débouchent sur l'exclusion au détriment de l'inclusion (BERNARD, 1998, p. 99-100).

C'est aussi ce que semblent indiquer les jeunes de notre échantillon :

C'est pas l'origine qui... ça fait absolument aucune différence quelles sont leurs origines. C'est ce qu'ils sont maintenant (Entrevue N. 11).

Ça va pas seulement juste pour une question de culture (l'acceptation d'un conjoint différent) y a aussi une question de religion. Je pense pas que mes amis arrêteraient pour une seconde (Entrevue N. 18).

L'origine ethnique ne saurait être un enjeu, pas plus que la religion, comme le pense le dernier répondant. Seule la valeur de l'individu compte. L'expression d'une préférence pour un groupe ethnique particulier semble difficile pour ces jeunes. Lorsque nous leur avons demandé quelles étaient les caractéristiques ou traits particuliers qu'ils recherchaient chez leur partenaire, aucun n'a fait mention de l'appartenance à un groupe ethnique ou culturel spécifique. Plus encore, à la seule répondante déclarant que la connaissance du français par son futur conjoint était d'une importance capitale, lorsque l'on a demandé si elle voulait que celui-ci soit Franco-Manitobain, elle a spécifié que l'origine de son futur conjoint n'avait aucune importance : il suffisait qu'il parle le français. L'intériorisation des valeurs d'ouverture par les jeunes Manitobains de langue française a été également observée par MARCHAND (1998) qui estime que la société franco-manitobaine se caractérise par « une ouverture à l'Autre, à des échanges interculturels, à des métissages de cultures qui transcendent les problèmes de minorisation [...] » (MARCHAND, 1998, p. 69).

Les jeunes acquièrent les valeurs d'ouverture ambiantes (multiculturalisme, droits individuels) peut-être par le biais des médias mais aussi et surtout à l'école et accessoirement à l'Église qui, elle aussi, se dit à l'écoute de l'Autre. Les jeunes voient dans les expériences de leurs pairs ou de leurs aînés des exemples montrant que l'ouverture à l'Autre peut comporter plusieurs avantages. Par exemple, le fait que certaines familles exogames de leur entourage aient réussi à développer un « bilinguisme additif » les convainc que l'exogamie, comme les autres formes d'ouverture aux autres, constitue un enrichissement personnel. Pareille interprétation de l'exogamie procède d'une grille de lecture propre à la postmodernité. Elle diffère de la méfiance que nourrissait la communauté traditionnelle envers l'Autre, signe d'étrangeté et de menace pour l'intégrité du groupe. Il faut toutefois noter que, dans le registre du rapport à autrui, la majorité canadienne recèle en son sein d'autres valeurs et attitudes que les jeunes interrogés semblent avoir également intégrées. L'une d'elles serait l'ignorance au sujet des Autochtones. Une autre serait la méfiance vis-à-vis du Québec. À ce propos, l'attitude des jeunes, telle que nous l'avons relevée et telle que MARCHAND (1998) la décrit, s'exprime par le souci de « se séparer des Québécois », selon l'expression même d'une répondante. Ils estiment excessives les revendications nationalistes québécoises et pensent que les Québécois cherchent, par ce moyen, à obtenir des privilèges politiques ou économiques indus :

Au Québec, ils utilisent trop leur langue pour (obtenir) des avantages. Les Québécois mettent trop d'emphasis sur leur francophonie, je les trouve vraiment retardés (Entrevue E. 29).

Malgré tout, et dans l'ensemble, l'ouverture à l'Autre domine dans le discours. Du reste, les jeunes tiennent à se distinguer du Québec précisément parce qu'ils



considèrent les Québécois repliés sur eux-mêmes, anglophobes, voire racistes. En effet, d'une manière générale les jeunes interrogés se méfient, rejettent même explicitement tout comportement qui pourrait donner lieu à un repli frileux sur le groupe d'appartenance linguistique. Nombreux sont ceux qui désapprouvent les comportements militants de plusieurs Franco-Manitobains, lesquels, estiment-ils, sont susceptibles de créer un ghetto francophone au sein de la société manitobaine. MARCHAND (1998) observe également pareille désapprobation. Les jeunes qu'elle a rencontrés disent ne pas vouloir être transformés, selon une expression qu'elle a relevée, « en cornichons dans du vinaigre », préférant se définir plutôt comme « les membres d'une société cosmopolite ».

Le refus de la marginalisation influence l'attitude des jeunes à l'égard de la langue du partenaire ou du futur conjoint. En effet, bien qu'ils estiment important de défendre leur langue, les jeunes pensent que cela ne doit pas les conduire à une situation d'enfermement :

Comme j'ai dit, c'est un souhait (que ma future conjointe parle français) mais je ne vais pas me limiter. Je ne vais pas me construire des murs puis juste aller dans un chemin tout tracé. Vraiment, je ne vais pas me fermer les portes ou rien, you know what I mean (Entrevue N. 18).

La meilleure façon de vivre, c'est pas l'assimilation, c'est pas la ségrégation, c'est l'intégration (Entrevue N. 26).

Le désir d'intégration dans la société se manifeste par le fait que les jeunes de notre échantillon semblent moins se préoccuper des questions de francophonie que de celles de leur univers générationnel : leur réseau d'amis, leur rapport à la famille immédiate, la trame de leurs amours<sup>3</sup>.

Les jeunes entretiennent (des rapports) avec les dynamismes structuraux de la société canadienne. Après tout, les jeunes sont influencés par des facteurs qui dépassent leur statut d'étudiant ou de membre d'une communauté ethnique donnée. Ils participent aussi à une génération (CARDINAL, LAPOINTE et THÉRIAULT, 1994, p. 103).

Plusieurs jeunes se basent sur les normes sociales ambiantes pour justifier leur acceptation des mariages interculturels :

Moi, ça ne me dérangerait pas (une union exogame), parce que notre société d'aujourd'hui [...] On est déjà intégré dans la société [...] (Entrevue N. 18).

\*

\* \*

---

3. C'est dans l'ordre, la hiérarchie de leurs préoccupations, selon les réponses à une question du sondage, lequel s'adressait à un échantillon aléatoire de 217 jeunes inscrits en dernière année du cycle secondaire dans les écoles françaises du Manitoba (Division scolaire franco-manitobaine). Rappelons que le sous-échantillon aléatoire stratifié des 31 interviewés a été tiré de l'échantillon du sondage.

L'endogamie est, en milieu minoritaire, le modèle familial le plus propice à la transmission de la langue ; elle est aussi potentiellement garante de la survie d'une communauté traditionnelle, homogène, aux « frontières ethniques » (BARTH, 1969) relativement nettes, comme a pu l'être dans le passé la société canadienne-française. Cet aspect de l'endogamie n'a, aujourd'hui, que peu de chances d'attirer les jeunes Manitobains de langue française, lesquels cherchent à éviter la « ghettoisation » des francophones et pour qui l'enjeu personnel principal est l'intégration à la société et non pas le repli sur la communauté.

L'exogamie est désormais favorisée par le fait que les jeunes Franco-Manitobains ont intégré les valeurs de la société canadienne ambiante, lesquelles prônent l'ouverture à l'Autre, la tolérance, le multiculturalisme. Dans la vie privée ces valeurs d'ouverture incitent les jeunes à accorder peu d'importance à l'appartenance culturelle, religieuse ou linguistique des gens qu'ils fréquentent et, conséquemment, de ceux avec qui ils entament une relation intime. Certes, plusieurs se disent préoccupés par les répercussions qu'un mariage exogame pourrait avoir sur la transmission de la langue à leurs enfants. Mais là encore, pour résoudre leur inquiétude, ils avancent un raisonnement qui témoigne de leur intériorisation des valeurs propres de la modernité canadienne, notamment des valeurs individualistes. C'est ainsi qu'ils surmontent la peur de perdre la langue française en se disant que chacun est maître de ce qu'il fait et que celui qui veut réellement peut, qu'en fin de compte, la transmission de la langue est une question de choix personnel et qu'un choix de vie ne saurait être subordonné à un quelconque enjeu collectif.

Le milieu familial peut être considéré comme le lieu premier de reproduction sociale, puisque c'est lui qui inculque aux enfants les premières normes et valeurs collectives. Jusqu'à récemment la famille canadienne-française continuait, même en milieu minoritaire, à transmettre les normes de la société canadienne-française. Aujourd'hui les anciens Canadiens français ont intégré les rangs de l'industrie, ont quitté les campagnes pour venir en ville se mêler aux immigrants (BEAUDREAU et FRÉNETTE, 1994). Ils sont en partie devenus bilingues pour favoriser leur ascension sociale (HELLER et LÉVY, 1992), ils ont même changé d'étiquette identitaire et sont devenus aujourd'hui, Acadiens, Franco-Manitobains, Fransaskois, etc. (DUMONT, 1997 ; BERNARD, 1998). Bref, ils font partie de la société et certains jeunes Manitobains de langue française se sentent Canadiens en ceci que, à l'instar des autres Canadiens, ils s'estiment détenteurs d'un patrimoine distinct. Ils se conçoivent comme « une petite branche » du grand arbre canadien. Les familles francophones socialisent leurs enfants aux normes et valeurs de la société. Cependant, les normes qu'elles transmettent ne sont plus celles de la communauté canadienne-française, mais celles de la société canadienne : l'ouverture à l'Autre, la quête de l'authenticité et la poursuite du bonheur. En transmettant de telles valeurs, la famille francophone est ainsi devenue, sans nécessairement le vouloir, l'un des instruments de l'institutionnalisation de l'exogamie. En somme, la montée de l'exogamie peut s'expliquer par

l'effondrement de la communauté canadienne-française et l'inclusion grandissante de ses membres dans la société moderne.

Si l'exogamie a pu être perçue comme le cheval de Troie de l'assimilation, pour reprendre l'expression de BERNARD (1991, p. 23), on peut se demander si la famille ne pourrait pas symboliser les guerriers achéens tapis à l'intérieur de ce cheval. En effet, n'est-ce pas elle qui transmet les valeurs propices à l'exogamie ? Certes, mais chercher à isoler, une à une, les sources de l'assimilation des francophones, c'est peut-être se priver de la possibilité de percevoir le phénomène dans son ensemble. L'exogamie n'est pas la cause de l'assimilation : elle est un des phénomènes qui accompagnent l'intégration des francophones à la société moderne dominante. La famille ne peut donc pas être tenue pour responsable de l'augmentation des mariages exogames, car elle ne fait que transmettre les normes et valeurs de la société à laquelle les francophones adhèrent désormais en majorité.

Nous ne pouvons pas clore ce texte sans mentionner que la question de l'exogamie, aujourd'hui considérée comme un enjeu crucial dans le renouvellement des communautés francophones canadiennes, devrait probablement perdre une partie de son intérêt lorsqu'on prendra en compte un autre phénomène, tout aussi important : la multiplication des familles reconstituées. En effet, lorsqu'on s'intéresse à la transmission du français au sein des familles, la question ne devrait pas être uniquement de savoir combien l'enfant a de parents francophones, mais combien d'adultes francophones interviennent dans son environnement familial : parents, beaux-parents, grands-parents, collatéraux, frères, demi-frères, etc. À notre connaissance, personne ne s'est encore intéressé à cet aspect de la question, mais il nous semble d'ores et déjà que l'augmentation des familles reconstituées, parce qu'elle engendre une multiplication de figures de référence et aussi parce qu'elle instaure une circulation des enfants entre plusieurs foyers et parfois plusieurs milieux culturels, n'est pas sans avoir d'effet sur la transmission de la langue. Quoi qu'il en soit, l'augmentation du nombre des familles reconstituées ne contredit pas notre analyse. Au contraire, elle atteste de l'intégration par les francophones d'une valeur sociale, le droit au divorce, un droit sous-tendu par un ensemble de préoccupations individualistes : la quête du bonheur, le respect de soi, bref, l'autonomie du sujet, en particulier au regard de la vie intime.

Jean LAFONTANT

*Collège Universitaire de Saint-Boniface.*

Thibault MARTIN

*Department of Sociology,  
The University of Winnipeg.*

## BIBLIOGRAPHIE

## Association canadienne-française de l'Ontario

- 2000 *Urgence d'agir : Nous sommes, nous serons. Mémoire sur la vitalité de notre communauté francophone et de son érosion par l'assimilation*, Association canadienne française de l'Ontario.

## BARTH, Fredrick

- 1969 « Introduction », dans : Fredrick BARTH (dir.), *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Differences*, Bergen-Oslo, Universitets Forlaget, 9-38.

## BEAUDREAU, Sylvie et Yves FRÉNETTE

- 1994 « Les stratégies familiales des Francophones de la Nouvelle-Angleterre », *Sociologie et sociétés*, XXVI, 1 : 167-178.

## BERNARD, Roger

- 1998 *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir.

- 1994 « Comportements linguistiques et conscience culturelle des jeunes Canadiens français », dans : Claude POIRIER (dir.) en collaboration avec Aurélien BOIVIN, Cécyle TRÉPANIÉ et Claude VERREAU, *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 319-357.

- 1991 « Un avenir incertain. Comportements linguistiques et conscience culturelle des jeunes Canadiens français », *Vision d'avenir*, livre III, Commission nationale d'étude sur l'assimilation, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français inc.

- 1990a « Le choc des nombres. Dossier statistique sur la francophonie canadienne 1951-1986 », *Vision d'avenir*, livre II, Commission nationale d'étude sur l'assimilation, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français inc.

- 1990b « Le déclin d'une culture. Recherche, analyse et bibliographie. Francophonie hors Québec », *Vision d'avenir*, livre I, Commission nationale d'étude sur l'assimilation, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français inc.

## CARDINAL, Linda, Jean LAPOINTE et J.-Yvon THÉRIAULT

- 1994 *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec 1980-1990*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa.

- 1988 *La minorité francophone de Welland et ses rapports avec les institutions*, Ottawa, Rapport d'étude présenté au Bureau du Commissaire aux langues officielles, Ottawa, Université d'Ottawa, Département de sociologie.

## CARISSE, Colette

- 1969 « Orientations culturelles dans les mariages entre Canadiens français et Canadiens anglais », *Sociologie et sociétés*, I, 1 : 39-52.

- 1966 « Accommodation conjugale et réseaux social des mariages ethniques au Canada », *Revue française de sociologie*, 7 : 472-486.

CASTONGUAY, Charles

- 1998 « Tendances et incidences de l'assimilation linguistique au Canada : entre les faits et l'optimisme futurologique à l'égard du français », *Études-Canadiennes / Canadian-Studies*, 45 : 65-82.
- 1994 « Évolution récente de l'assimilation linguistique au Canada », dans : Claude POIRIER (dir.) en collaboration avec Aurélien BOIVIN, Cécyle TRÉPANIÉ et Claude VERREAULT, *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 277-311.
- 1993 « Le déclin des populations francophones de l'Ouest canadien », *Cahiers franco-canadiens de l'ouest*, V, 2 : 147-153.
- 1983 *L'évolution de l'exogamie et de ses incidences sur les transferts linguistiques chez les populations provinciales de langue maternelle française au Canada entre 1971 et 1981*, Québec, Conseil de la langue française.
- 1979 « Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises », *La Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XVI, 1 : 21-31.

DALLAIRE, Louise et Réjean LACHAPELLE

- 1990 *Profil démilinguistique des communautés minoritaires de langue officielle / Demolinguistic Profiles of Minority Official Language Communities*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 13 vol.

DUMONT, Fernand

- 1997 « Essor et déclin du Canada-français », *Recherches sociographiques*, XXXVIII, 3 : 419-467.

DUMONT, Fernand (dir.)

- 1986 *Une société des jeunes ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

HELLER, Monica et Laurette LÉVY

- 1990 « Mixed marriages : Life on the linguistic frontier », *Multilingua*, XI, 1 : 11-43.

LACHAPELLE, Réjean

- 1994 « L'exogamie dans les populations francophones en situation minoritaire : facteurs, évolution et conséquences », dans : Fédération des communautés francophones et acadienne (dir.), *Actes du mini-colloque national sur l'exogamie et les structures d'accueil des immigrants et immigrantes francophones*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.

LAFONTANT, Jean

- 2000 « Les «je» dans la chambre aux miroirs », *Francophonies d'Amérique*, 10, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 53-68.
- 1999 « L'amour de la langue et les langues de l'amour », communication livrée dans le cadre du colloque *Fédéralisme, Identités et Nationalismes*, organisé par l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA), *Le Franco* et la Faculté Saint-Jean, Hôtel MacDonald, les 10, 11 et 12 décembre 1999.

LAFONTANT, Jean et Thibault MARTIN

- 1999 *Recherche sur l'orientation linguistique et culturelle des jeunes Manitobains de langue maternelle française*, Rapport de recherche, Winnipeg, Collège universitaire de Saint-Boniface, Faculté des arts et des sciences.

LANDRY, Rodrigue

- 1995 « Le présent et l'avenir des nouvelles générations d'apprenants dans nos écoles françaises », *Éducation et francophonie*, 22 : 13-23.

LANDRY, Rodrigue et Réal ALLARD

- 1997 « L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire », *Revue des sciences de l'éducation*, XXIII, 3 : 561-592.

LANDRY, Rodrigue et Réal ALLARD

- 1991 « Can schools promote additive bilingualism in minority group children ? », dans : L. MALAVE et G. DUQUETTE (dirs), *Language, Culture and Cognition : A Collection of Studies in First and Second Language Acquisition for Educators in Canada and the United States*, Clevedon (Angleterre), Multilingual Matters, 198-231.

MARCHAND, Anne-Sophie

- 1998 « L'identité franco-manitobaine : de l'identité métisse au métissage des identités », dans : Caroline ANDREW, W. STRAW et Joseph-Y. THÉRIAULT (dirs), *Canadian Identity / Identité Canadienne. Selected Proceedings of the 24<sup>th</sup> Annual Conference of the Association for Canadian Studies*, Association for Canadian Studies, Montréal, 57-72. (Canadian Issues / Thèmes canadiens.)